

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE  
DE 18 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET**

**DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES  
ALVEOLE**

DGA Ressources et relations aux administrés - Ressources humaines et appui managérial - CL  
N° 2024-D-180

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-23-2
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein de l'ALVEOLE,

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 18 postes d'adjoint d'animation à temps complet au sein de la DGA Cohésion territoriale et appui aux communes à l'ALVEOLE pour la période du 8 juillet au 31 août 2024.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 29 mai 2024

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,

Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 31 MAI 2024

Publié ou notifié

Le :